



DROITS FONDAMENTAUX

Faire en sorte que les enfants et les adolescents puissent jouir de leurs droits les plus fondamentaux :

L'IDENTITE, LA SANTE, L'EDUCATION, LES LOISIRS

L'Association ENED priorise le développement d'activités et de programmes permettant à tous les enfants et adolescents accueillis de connaître et de jouir de leurs droits fondamentaux, définis dans la Déclaration des Droits de l'Enfant de 1959.

Pour le droit à l'identité, ENED aide à commencer et à suivre les procédures juridiques permettant l'accès à l'identité de chacun des enfants et adolescents.

Ensuite, les professionnels qualifiés pour travailler avec les familles : assistante sociale et psychologue, les accompagnent et organisent des ateliers avec eux pour les sensibiliser à l'importance d'avoir des papiers d'identité, pour l'ensemble de la famille comme les enfants et les adolescents.

Sans papier, pas d'école, pas de travail, pas d'avenir, pas d'intégration.



- 1) Mettre en place une procédure permettant aux enfants d'obtenir une **IDENTITE LEGALE**
- 2) Tous les enfants et adolescents ont un **SUIVI MEDICAL** régulier
- 3) Tous les enfants et les adolescents sont **INSCRITS** à l'**ECOLE** ou à une formation technique et bénéficient d'un **SOUTIEN** complémentaire à la Casa
- 4) Les enfants et les adolescents participant aux activités et aux ateliers de leur choix pour qu'ils découvrent des **LOISIRS**

